

Séance ordinaire du conseil municipal du 12 avril 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 12 avril 2021 à 18 h 00, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2021-04-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 1er, 15 et 29 mars 2021

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 29 mars 2021. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 mars 2021

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 mars 2021.

2021-04-02

Demande de modification de l'usage conditionnel et de permis PIIA - 1968-1970, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification d'un usage conditionnel et de permis PIIA présentée par *Microbrasserie D'Autray* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'offrir, en complément des activités de production et de vente au détail de bière, un service de restauration avec permis de boisson, au 1968-1970, rue Notre-Dame, afin de pouvoir servir la bière produite sur place ;

ATTENDU que la demande vise également à aménager la cour avant en y insérant des bandes de verdure, des arbres et arbustes, une terrasse ainsi que des équipements de recharge de véhicules et un support à vélos ;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels ;

ATTENDU que les plans d'aménagement respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que, suite à la parution de l'avis public relatif aux usages conditionnels, par lequel les personnes intéressées étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de modification de l'usage conditionnel et d'aménagement extérieur relatif au 1968-1970, rue Notre-Dame présentée par *Microbrasserie D'Autray*, aux conditions suivantes :

- les activités liées à la restauration doivent cesser à compter de 22 h ;
- les boissons alcoolisées offertes doivent se limiter à celles produites sur place ;
- les activités liées à la restauration, incluant la musique, doivent respecter les conditions visant la quiétude du milieu, c'est-à-dire que l'usage ne doit causer aucune fumée, sauf celle produite par le système de chauffage, poussière, odeur, chaleur, gaz, éclat de lumière, vibration, ni aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit normal de la rue et de la circulation environnante, le tout aux limites du terrain ;
- la terrasse ne doit pas excéder une superficie de 60 m² ;
- l'usage de restauration est autorisé uniquement sur la terrasse et dans la section intérieure A2 identifiée sur le plan de *Mireille Asselin Architecte* (numéro de dossier 18-035) ;
- à l'exception de l'affichage qui doit faire l'objet d'une demande distincte, les aménagements extérieurs et les équipements proposés (bandes de verdure, arbres, arbustes, plantes, terrasse, bornes de recharge de véhicules électriques desservant les cases de stationnement 1 et 2, support à vélos, lignage de l'asphalte) doivent être entièrement réalisés dans un délai d'un an (12 avril 2022), et ce, tel que présenté au plan d'aménagement extérieur en date du 9 avril 2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-03

Demande de permis de lotissement (PIIA) - 561 à 603, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Jessica St-Sauveur* pour *Groupe Evex* ;

ATTENDU que cette demande a pour but de créer, du 561 au 603, rue Notre-Dame, une copropriété constituée de lots privatifs désignant l'assiette des bâtiments, ainsi qu'un lot désignant l'ensemble des aires et des équipements à usage commun ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de lotissement ayant pour but de créer, du 561 au 603, rue Notre-Dame, une copropriété constituée de lots privatifs désignant l'assiette des bâtiments, ainsi qu'un lot désignant l'ensemble des aires et des équipements à usage commun, présentés par *madame St-Sauveur* pour *Groupe Evex*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-04

Demande de dérogation mineure - 351-353, rue Chicoine

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Francis Émond* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser la position de l'abri d'auto et des remises du 351-353, rue Chicoine. L'abri d'auto est implanté à 1,89 mètre de la résidence au lieu de 2 mètres, ainsi qu'à 0,74 mètre de la remise en vinyle au lieu d'un mètre, ce qui déroge à l'article 4.3.2.4 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*. Pour ce qui est de la remise en PVC, celle-ci est implantée à 0,02 mètre de la ligne arrière au lieu de 0,6 mètre, ce qui déroge à l'article 4.3.2.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, mais refuse l'implantation de la remise en PVC ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative aux 351-353, rue Chicoine, présentée par *monsieur Émond*, sauf pour l'implantation de la remise en PVC, qui elle est rejetée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-05

Demande de dérogation mineure - lot 3 065 858 (160, terrasse Hétu)

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Mathieu Naud* ;

ATTENDU que la demande a pour but de diviser le lot 3 065 858 (160, terrasse Hétu), de manière à créer un deuxième terrain constructible d'une profondeur de 24,38 mètres au lieu de 28 mètres, ce qui déroge à l'article 4.2.3 du *Règlement de lotissement RRU3-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 3 065 858 (160, terrasse Hétu), présentée par *monsieur Naud*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-06

Demande de dérogation mineure - 10, rue François-Cottu

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Simon Charest* ;

ATTENDU que la demande a pour but de déplacer l'entrée véhiculaire donnant accès au lot 6 314 425 dont l'adresse projetée est le 10, rue François-Cottu, de sorte que l'entrée soit repositionnée à 3,5 mètres de la ligne latérale gauche du terrain au lieu de 7,5 mètres, ce qui déroge à l'article 7.2.1 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 6 314 425, dont l'adresse projetée est le 10, rue François-Cottu, présentée par *monsieur Charest*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-07

Demande de modification réglementaire - 61-63, rue Poliquin

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification réglementaire présentée par *monsieur Mario Charland* ;

ATTENDU que cette demande vise à régulariser la situation d'un duplex converti en triplex au 61-63, rue Poliquin ;

ATTENDU que cet immeuble fait partie d'un regroupement de quatre habitations multifamiliales bénéficiant de droits acquis ;

ATTENDU que ces immeubles se situent dans une zone autorisant les habitations unifamiliales ;

ATTENDU qu'il est souhaitable de ne pas densifier ce secteur au-delà de ce qui est autorisé ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal rejette la demande de modification réglementaire ci-haut décrite, présentée par *monsieur Mario Charland*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-08

Demande de dérogation mineure - 219-229, rang du Golf

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Benoît Breault* ;

ATTENDU que la demande a pour but de subdiviser le lot 3 064 147 (219-229, rang du Golf) afin d'agrandir le lot 3 065 145 (231, rang du Golf) ;

ATTENDU qu'au regard de l'article 3.2.1 du *Règlement de lotissement RRU3-2012*, cette demande comporte les aspects dérogatoires suivants :

- le lot projeté 6 368 737 (219-229, rang du Golf) aurait une superficie de 2 674,8 m² au lieu de 4 000 m² et une profondeur de 36,92 mètres au lieu de 75 mètres ;

- le lot projeté 6 368 736 (231, rang du Golf) aurait une superficie de 2 460,7 m² au lieu de 4 000 m² et une profondeur de 34,14 mètres au lieu de 75 mètres.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 219-229, rang du Golf, présentée par *monsieur Breault*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-09

Demande de permis de lotissement (PIIA) - Entreprises Gillivert inc.

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par les *Entreprises Gillivert inc.* ;

ATTENDU que cette demande vise à effectuer une opération cadastrale ayant pour but de prolonger le tracé de rue du parc d'affaires et du prolongement de la rue Lucien, comme illustré aux plans numéros E-983 (daté du 21 janvier 2021) et 2203-A (daté du 15 mars 2021) produits par Éric Landry, arpenteur géomètre ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de lotissement ayant pour but de prolonger le tracé de rue du parc d'affaires, tels que présentés par les *Entreprises Gillivert inc.*, conditionnellement à ce que la portion carrossable de la rue soit alignée, à angle droit, à la jonction du chemin Georges.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-10

Demande de permis de lotissement (PIIA) - Complexe 40/31 inc.

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Complexe 40/31 Inc.* ;

ATTENDU que cette demande vise à effectuer une opération cadastrale ayant pour but de prolonger le tracé de rue du parc d'affaires comme illustré aux plans numéros E-983 (daté du 25 novembre 2020) et 2203-A (daté du 15 mars 2021) produits par Éric Landry, arpenteur géomètre ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de lotissement ayant pour but de prolonger le tracé de rue du parc d'affaires, tels que présentés par *Complexe 40/31 Inc.* conditionnellement à ce que la portion carrossable de la rue soit alignée, à angle droit, à la jonction du chemin Georges.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-11

Demande de permis PIIA - 1080-1082 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Gestion Jujo inc.* ;

ATTENDU que le projet vise à rénover le bâtiment situé au 1080-1082, rue Notre-Dame par le remplacement du revêtement mural, des portes et fenêtres, des galeries, des fascias et soffites, de certains détails ornementaux, ainsi qu'à verdir une partie de la cour avant, tel qu'illustré aux esquisses déposées ;

ATTENDU que les plans de construction et/ou d'aménagement paysager respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve les esquisses du projet produites par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP), datées du 24 février 2021, portant le numéro de dossier 3121, relatives au 1080-1082, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-12

Demande d'autorisation de démolition 421-431, rang Point-du-Jour Sud

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Ferme J.C.C. Lahaise enr.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé aux 421-431, rang Point-du-Jour Sud ;

ATTENDU que suite à la parution d'un avis relatif à la demande d'autorisation de démolition, par lequel les personnes intéressées étaient invitées à se manifester par écrit ; des personnes intéressées se sont manifestées ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé aux 421-431, rang Point-du-Jour Sud.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-13

Avis de motion - règlement modifiant le règlement de zonage

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement visant à modifier le *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* et plus spécifiquement à interdire le remplacement d'un usage dérogatoire de la classe « Véhicule motorisé » (C-3), et ce, même s'il s'agit d'un usage de la même classe.

2021-04-14

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - installations septiques avec désinfection par rayonnement UV

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif aux installations septiques avec désinfection par rayonnement UV.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Dépôt certificat d'absence demande participation référendum - règl. 110-12-2021

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides de participation à un référendum concernant le second projet de

règlement numéro 110-12-2021 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, et plus spécifiquement les critères d'évaluation applicables aux usages autorisés dans la zone A-51.*

2021-04-15

Adoption du règlement 110-12-2021

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 110-12-2021 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, et plus spécifiquement les critères d'évaluation applicables aux usages autorisés dans la zone A-51, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-16

Adoption du règlement 289-2021

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la greffière concernant la consultation écrite sur le projet de règlement numéro 289-2021 ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 289-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins de régler l'abattage, la plantation et la conservation d'arbres sur l'ensemble du territoire, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-17

Adoption du règlement RRU5-4-2021

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la greffière concernant la consultation écrite sur le projet de règlement numéro RRU5-4-2021 ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU5-4-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins de régir le captage et le contrôle des eaux de ruissellement, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-18

Abrogation des résolutions 2020-04-10 et 2020-04-11

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal des résolutions portant les numéros 2020-04-10 et 2020-04-11 à l'effet d'octroyer un mandat d'arpentage ainsi qu'un mandat juridique dans le cadre du projet de développement résidentiel de la terrasse Turnbull et pour la municipalisation des lots 4 758 845 et 6 305 159 ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'un nouveau projet de développement résidentiel sur la Terrasse Turnbull ;

ATTENDU que le promoteur souhaite développer les terrains de la terrasse Turnbull sous la forme d'un projet intégré ;

ATTENDU qu'il n'est plus approprié de municipaliser les lots 4 758 845 et 6 305 159 ;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité du promoteur de fournir à la Ville de Lavaltrie les plans et les descriptions techniques des assiettes de servitudes de passage et d'entretien relatives aux réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial ainsi qu'aux services de protection incendie dans le cadre du projet de développement résidentiel de la terrasse Turnbull sur différents lots ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés notaires inc.* pour la préparation des actes de servitudes de passage et d'entretien pour les infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que pour les services de protection incendie implantés dans le cadre du projet intégré de la terrasse Turnbull ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce dossier ;

Que la présente résolution abroge et remplace les résolutions numéros 2020-04-10 et 2020-04-11, traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-19

Adoption du règlement 290-2021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 290-2021 intitulé : *Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-20

Mandat notaire - acquisition infrastructures et servitudes de passage et d'entretien - projet intégré - montée Guy-Mousseau

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal mandate *maître Adélarde Éthier, notaire*, à préparer le contrat relatif à l'acquisition des infrastructures (aqueduc, sanitaire, pluvial, sécurité incendie) pour desservir le projet intégré implanté sur les lots 6 377 305 et 6 377 303 (montée Guy-Mousseau et rue des Ancolies) ainsi qu'à l'obtention des servitudes nécessaires au passage, à l'entretien et au remplacement de ces dernières ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-21

Autorisation de signature et appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - Halte de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a procédé, en date du 11 janvier 2021, à l'adoption du règlement numéro 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* ;

ATTENDU que ce règlement prévoit, comme condition préalable à l'émission de certains permis de construction, la conclusion d'une entente relative aux travaux municipaux ;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente relative aux travaux municipaux pour la réalisation de la phase 4 du projet domiciliaire *Halte de Lavaltrie* ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter, dans cette entente, la réalisation des travaux visant le surdimensionnement d'une section de l'égout pluvial, ainsi que la mise en place de la fondation d'une section de la piste cyclable ;

ATTENDU que ces ajouts de travaux seront à la charge exclusive de la Ville, puisqu'ils bénéficieront à l'ensemble des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article 17.1 paragraphe c) du règlement numéro 280-2020, confie à la Direction générale la responsabilité du libellé et du contenu de l'entente à intervenir en vertu de ce règlement, pour la réalisation de la phase 4 du projet domiciliaire *Halte de Lavaltrie* ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, toute entente

et addenda à intervenir en vertu de ce règlement, pour la réalisation de la phase 4 du projet domiciliaire *Halte de Lavaltrie* ;

Que, pour financer la réalisation des travaux visant le surdimensionnement d'une section de l'égout pluvial, ainsi que la mise en place de la fondation d'une section de la piste cyclable, le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme maximale de 70 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du projet de règlement de citation de la Maison des contes et légendes à titre d'immeuble patrimonial

Il est, par la présente, déposé par monsieur le conseiller, Denis Moreau, le projet du règlement numéro 292-2021 intitulé : *Règlement de citation de la Maison des contes et légendes à titre d'immeuble patrimonial* qui sera adopté à une séance subséquente.

2021-04-22

Abrogation de la résolution 2020-03-16 et autorisation de signature - demande d'aide financière - développement des collections de la Bibliothèque de Lavaltrie

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal de la résolution portant le numéro 2020-03-16 à l'effet de désigner madame Isabelle Champagne, directrice du Service des loisirs de la culture et des relations à la communauté, à titre de mandataire pour le dépôt d'une demande d'aide financière de développement au programme des collections des bibliothèques autonomes pour l'année 2020-2021 auprès du ministère de la Culture et des Communications ;

ATTENDU le remplacement de madame Champagne par madame Nathalie Des Alliers, au poste de directrice du Service des loisirs de la culture et des relations à la communauté ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, agisse à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie dans ce dossier, en remplacement de madame Isabelle Champagne, et qu'elle soit ainsi autorisée à effectuer la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications et à signer les documents inhérents au dossier ;

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2020-03-16, traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-23

Demande d'aide financière à Patrimoine Canada - 350e anniversaire de fondation de Lavaltrie

ATTENDU que la Ville entend déposer des demandes d'aide financière aux volets *Commémorations communautaires* et *Fonds des legs* du programme *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine* de *Patrimoine Canadien*, et ce, dans le cadre des festivités du 350^e anniversaire de fondation de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise le dépôt de demandes d'aides financières à *Patrimoine canadien*, dans le cadre des festivités du 350^e anniversaire de fondation de Lavaltrie ;

Que madame Amélie Boutin, chef de division culture, patrimoine et festivités du 350^e, soit autorisée à déposer la demande d'aide financière auprès de *Patrimoine canadien* et que la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Nathalie Des Alliers, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-24

Adhésion - Programme Défi Saint-Laurent

ATTENDU que la Ville a adhéré au programme *Communauté Bleue*, en 2020, et s'est engagée à éliminer graduellement la vente et l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique lors de ses activités et événements, et à sensibiliser ses organismes partenaires à faire de même ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a cessé d'acheter des bouteilles d'eau de plastique à usage unique pour la distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition que la Ville rende disponible de l'eau potable municipale lors de ces activités ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a fait l'acquisition, en 2020, d'une unité d'eau mobile qui sera utilisée lors de ses événements et qui permettra aux citoyens de remplir leurs bouteilles d'eau réutilisables, même lors d'activités où le réseau d'aqueduc n'est pas accessible ;

ATTENDU que *Stratégies Saint-Laurent* propose un programme qui s'adresse aux municipalités du Québec désirant s'engager à poser des gestes de sensibilisation, de mobilisation et de réduction à la source pour diminuer l'empreinte environnementale du plastique ;

ATTENDU que la participation à ce programme permettrait de poursuivre et d'élargir les mesures de réduction du plastique à usage unique déjà entreprises par la Ville de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que la Ville de Lavaltrie adhère au programme *Défi Saint-Laurent* de *Stratégies Saint-Laurent* et poursuive ses actions afin de réduire

l'utilisation de plastique, particulièrement ceux à usage unique, et sensibilise la population à ce sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-25

Programme de subvention pour la plantation d'arbres

ATTENDU que la Ville est en processus d'adoption du règlement 289-2021 traitant de l'abattage, de la plantation et de la conservation d'arbres sur l'ensemble du territoire de Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville désire améliorer la canopée sur son territoire en augmentant le nombre d'arbres ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite mettre en place des incitatifs financiers ayant des incidences positives sur l'environnement ;

ATTENDU que l'un de ces incitatifs est de créer un programme visant à subventionner la plantation d'arbres par les citoyens de Lavaltrie ;

ATTENDU que la mise en place du programme de subvention pour la plantation d'arbres est en lien avec les objectifs de la planification stratégique de la Ville de Lavaltrie et du plan d'action en environnement qui en découle ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte un programme de subvention pour la plantation d'arbres sur le territoire de Lavaltrie ;

Que le conseil attribue, par l'entremise de ce programme, un montant équivalent à 50 % du coût d'achat d'un arbre, taxes incluses, jusqu'à concurrence de 100 \$ par arbre ;

Que ce programme vise uniquement les citoyens et non les entreprises privées ;

Que les résidences unifamiliales et les multilogements soient éligibles au programme de subvention ;

Que ce programme soit mis en place dès avril 2021 ;

Que la subvention offerte aux citoyens pour la plantation d'arbres sur le territoire de Lavaltrie soit versée à partir du poste budgétaire 02 701 52 411 *Programme de subvention plantation d'arbres* ;

Qu'un budget annuel de 4 000 \$ soit affecté à ce programme de subvention.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-26

Embauche et nomination - manoeuvre parcs et bâtiments

ATTENDU qu'un poste régulier de manœuvre parcs et bâtiments, à temps partiel, 10 mois par année, est vacant au Service des travaux publics ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de *monsieur Mathieu Robert* à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à l'embauche et à la nomination de *monsieur Mathieu Robert* au poste régulier de manœuvre parcs et bâtiments, à temps partiel, 10 mois par année, au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective à compter du 19 avril 2021 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 7 de la fonction manœuvre parcs et bâtiments ;

Que *monsieur Robert* soit soumis à la période d'essai prévue à la lettre d'entente à cet effet ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-27

Embauche et nomination - inspecteur en bâtiment

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a procédé à l'ouverture d'un poste d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de *madame Claudy-Ann Grenon* à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal ratifie l'embauche et procède à la nomination de *madame Claudy-Ann Grenon* au poste d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme ;

Que cette nomination soit effective à compter du 12 avril 2021 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 1 de la fonction d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme ;

Que *madame Grenon* soit soumise à une période d'essai de 575 heures travaillées ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du rapport d'embauche et de démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2021-04-28

Avenant - Mandat EXP - Projet de construction et de réfection d'infrastructures municipales

ATTENDU que des travaux supplémentaires d'ingénierie pour la production de plans et devis, relativement à la réalisation d'un nouveau tracé de bouclage du réseau de distribution de l'eau potable, sont requis dans le cadre du projet de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand-L'Espérance ;

ATTENDU qu'en date du 31 mars 2021, la firme EXP a déposé un avenant au contrat de 43 570 \$, taxes en sus, pour la production de plans et devis relativement à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise un avenant au contrat de 43 570 \$, taxes en sus, à la firme *EXP* pour la production de plans et devis, relativement à la réalisation d'un nouveau tracé de bouclage du réseau de distribution de l'eau potable dans le cadre du projet de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand-L'Espérance ;

Que ces dépenses soient assumées par le règlement d'emprunt numéro 291-2021 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-29

Contrat - Aménagement parc de la Colombe

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite réaménager le parc de la Colombe ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une proposition de *Atelier Go-Elan inc.* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal octroie le contrat à *Atelier Go-Elan inc.* pour l'aménagement du parc de la Colombe, au coût de 83 370,87 \$, avant taxes, selon les conditions décrites à ladite proposition ;

Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 284-2021 ;

Que l'octroi du contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 284-2021 ;

Que monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, et monsieur Marc-André Desjardins, trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat relatif à ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-30

Autorisation de signature - Bail de location - Maison ancestrale

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la nouvelle convention de bail à intervenir avec *Devolutions Inc.* relativement à la location de la maison ancestrale située au 1060, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-31

Autorisation de signature - protocole d'entente MTQ - Urbanisation d'une partie de la route 131

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec, dans le cadre du projet d'urbanisation d'une partie de la route 131.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-32

Mandat Bélanger Sauvé - procédures légales - prescriptions acquises - lot 2 639 012

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal ratifie le mandat à maître Yves Chaîné, du cabinet *Bélanger Sauvé* de Joliette, relativement à l'accompagnement juridique dans le cadre du litige avec madame Josée Lortie et monsieur Raymond A. Cyr relatif aux droits de propriété sur le lot 2 639 012 Cadastre du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-33

Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2021

ATTENDU que la *Semaine nationale de la santé mentale* se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

ATTENDU que l'*Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec*, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

ATTENDU que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

ATTENDU que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

ATTENDU que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

ATTENDU que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

ATTENDU qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la *Semaine nationale de la santé mentale* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à parler pour vrai et à partager la trousse d'outils de la campagne ;

Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04-34

Soutien financier - Association des Trappeurs Professionnels du Québec

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 50 \$ à l'*Association des Trappeurs Professionnels du Québec*, à titre de soutien financier ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat de la procédure référendaire - règlement d'emprunt 285-2021

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 3 au 18 mars 2021, relativement au règlement numéro 285-2021 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 318 143 \$ pour des travaux de conversion du réseau d'éclairage public au DEL sur le territoire de la Ville de Lavaltrie.*

Dépôt du certificat de la procédure référendaire - règlement d'emprunt 286-2021 - éclairage Halte de Lavaltrie

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 3 au 18 mars 2021, relativement au règlement numéro 286-2021 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 146 113 \$ pour des travaux d'implantation d'un réseau d'éclairage sur le territoire de la Ville de Lavaltrie.*

Dépôt du certificat de la procédure référendaire - règlement d'emprunt 287-2021 - réhabilitation d'une conduite sanitaire

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 3 au 18 mars 2021, relativement au règlement numéro 287-2021 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 519 529 \$ pour des travaux de réhabilitation des conduites sanitaires sur une partie de la rue Notre-Dame.*

Dépôt du certificat de la procédure référendaire - règlement d'emprunt 291-2021 - travaux Arcand-L'Espérance

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 17 mars au 1^{er} avril 2021, relativement au règlement numéro 291-2021 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 15 084 612 \$ et d'abroger le règlement n° 255-2019 traitant du même sujet.*

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2021-04-35

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 2 mars au 12 avril 2021 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 865 447,34 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 8 avril 2021, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance ayant lieu sans la présence du public, il y a eu une intervention, laquelle a été reçue dans les délais prescrits.

2021-04-36

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 57.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 13^e jour du mois d'avril 2021.

Christian Goulet, maire